



## COTISATION SYNDICALE

SANTE SOCIAUX  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

### Comment est calculé le montant de la cotisation mensuelle d'un adhérent à la CFDT ?

La cotisation mensuelle d'un salarié est égale à 0,75% de son salaire annuel net imposable divisé par 12.

#### Exemple :

- Pour un salaire annuel net imposable de 14 400€ (base mensuelle de 1 200€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 9€ ;
- Pour un salaire annuel net imposable de 10 800 € (base nette mensuelle de 900€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 6,75€.

#### Exemple :

L'adhérent imposable, qui au terme d'une année aura réglé 108€ de cotisations, bénéficiera d'une réduction d'impôts de 71,28€, ramenant sa cotisation réelle à 36,72€.

En application du code des impôts, l'adhérent voit sa cotisation réduite de 66%.

Si vous n'êtes pas imposable, le Trésor Public vous fera un chèque du même montant, en crédit d'impôt. Un argument de plus pour adhérer et faire adhérer vos collègues !

N'oubliez pas de joindre à votre déclaration l'attestation du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. À défaut, la réduction d'impôt ne sera pas accordée.

Si vous souscrivez votre déclaration par internet, conservez le reçu délivré par votre syndicat. Vous le produirez à la demande de l'administration fiscale.

**Adhérez à la CFDT, c'est simple !**  
sur internet et auprès de votre représentant CFDT.



[Cfdt-sante-sociaux.fr](http://Cfdt-sante-sociaux.fr)



SANTE SOCIAUX  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



[CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR](http://CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR)

# JE SUIS, JE DEVIENS

## FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

# GRILLE DE RECLASSEMENT CATÉGORIE A

### Infirmier en soins généraux spécialisé

INFIRMIER DE PREMIER GRADE

En 2016 et 2017 c'est l'augmentation réelle du salaire. Conséquence du transfert d'une partie des primes en point d'indice (3 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2016 et 4 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2017).

Je suis en G1				Je deviens...														
Situation AVANT revalorisation du 1er janvier 2016				Revalorisation au 1er janvier 2016			Situation APRÈS le reclassement du 1er janvier 2017					Revalorisation au 1er janvier 2018			Revalorisation au 1er janvier 2019			
Éch	Durée	IM	€	IM	Gain pts	Gain €	Reprise d'ancienneté au 1er janvier 2017 dans la limite de la durée de l'échelon	Ech	Durée	IM	Gain pts	Gain €	IM	Gain Pts	Gain €	IM	Gain Pts	Gain €
1er	1 an	349	1615,94	353	4	0	SA	1er	2 ans	373	20	69,45	388	15	69,45	390	2	9,26
2e	2 ans	363	1680,76	367	4	0	AA	1er	2 ans	373	6	4,63	397	5	23,15	404	7	32,41
3e	3 ans	382	1768,74	386	4	0	AA	2e	3 ans	392	6	4,63	416	4	18,52	422	6	27,78
4e	3 ans	402	1861,34	406	4	0	AA	3e	3 ans	412	6	4,63	437	3	13,89	446	9	41,67
5e	3 ans	424	1963,20	428	4	0	AA	4e	3 ans	434	6	4,63	469	2	9,26	472	3	13,89
6e	3 ans	457	2116,00	461	4	0	AA	5e	3 ans	467	6	4,63	500	2	9,26	503	3	13,89
7e	3 ans	488	2259,54	492	4	0	7/6 AA	6e	3 ans 6 mois	498	6	4,63	521	2	9,26	524	3	13,89
8e	4 ans	509	2356,77	513	4	0	AA	7e	4 ans	519	6	4,63	541	2	9,26	544	3	13,89
9e	4 ans	529	2449,38	533	4	0	AA	8e	4 ans	539	6	4,63	565	3	13,89	571	6	27,78
10e	4 ans	549	2541,98	553	4	0	AA	9e	4 ans	562	9	18,52	591	8	37,04	592	1	4,63
11e		566	2620,69	570	4	0	AA	10e		583	13	37,04						

SA : Sans maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu  
AA : Maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu  
7/6 AA : Maintien des 7/6ème de l'ancienneté acquise dans l'échelon détenu



## COTISATION SYNDICALE

SANTE SOCIAUX  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

### Comment est calculé le montant de la cotisation mensuelle d'un adhérent à la CFDT ?

La cotisation mensuelle d'un salarié est égale à 0,75% de son salaire annuel net imposable divisé par 12.

#### Exemple :

- Pour un salaire annuel net imposable de 14 400€ (base mensuelle de 1 200€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 9€ ;
- Pour un salaire annuel net imposable de 10 800 € (base nette mensuelle de 900€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 6,75€.

#### Exemple :

L'adhérent imposable, qui au terme d'une année aura réglé 108€ de cotisations, bénéficiera d'une réduction d'impôts de 71,28€, ramenant sa cotisation réelle à 36,72€.

En application du code des impôts, l'adhérent voit sa cotisation réduite de 66%.

Si vous n'êtes pas imposable, le Trésor Public vous fera un chèque du même montant, en crédit d'impôt. Un argument de plus pour adhérer et faire adhérer vos collègues !

N'oubliez pas de joindre à votre déclaration l'attestation du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. À défaut, la réduction d'impôt ne sera pas accordée.

Si vous souscrivez votre déclaration par internet, conservez le reçu délivré par votre syndicat. Vous le produirez à la demande de l'administration fiscale.

**Adhérez à la CFDT, c'est simple !**  
sur internet et auprès de votre représentant CFDT.



[Cfdt-sante-sociaux.fr](http://Cfdt-sante-sociaux.fr)



SANTE SOCIAUX  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



[CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR](http://CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR)

# JE SUIS, JE DEVIENS

## FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

# GRILLE DE RECLASSEMENT CATÉGORIE A

Infirmier en soins généraux et spécialisés

INFIRMIER DE DEUXIÈME GRADE  
PUERICULTRICE ET IBODE DE PREMIER GRADE

En 2016 et 2017 c'est l'augmentation réelle du salaire. Conséquence du transfert d'une partie des primes en point d'indice (3 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2016 et 4 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2017).

## Je suis en G2

Situation AVANT revalorisation du 1er janvier 2016			
Éch	Durée	IM	€
1er	1 an	390	1805,78
2e	2 ans	403	1865,97
3e	2 ans	420	1944,68
4e	2 ans	440	2037,29
5e	2 ans	460	2129,89
6e	3 ans	483	2236,39
7e	3 ans	506	2342,88
8e	4 ans	529	2449,37
9e	4 ans	552	2555,87
10e	4 ans	578	2676,26
11e		604	2796,64

## Je deviens...

Revalorisation au 1er janvier 2016		
IM	Gain pts	Gain €
394	4	0
407	4	0
424	4	0
444	4	0
464	4	0
487	4	0
510	4	0
533	4	0
556	4	0
582	4	0
608	4	0

Reprise d'ancienneté au 1er janvier 2017 dans la limite de la durée de l'échelon	Situation APRÈS le reclassement du 1er janvier 2017				
	Ech	Durée	IM	Gain pts	Gain €
SA	1er	2 ans	414	20	69,45
AA	1er	2 ans	414	7	9,26
AA	2e	2 ans	430	6	4,63
AA	3e	2 ans	450	6	4,63
AA	4e	2 ans	470	6	4,63
AA	5e	3 ans	493	6	4,63
7/6 AA	6e	3 ans 6 mois	516	6	4,63
AA	7e	4 ans	539	6	4,63
AA	8e	4 ans	562	6	4,63
AA	9e	4 ans	591	9	18,52
AA	10e		614	6	4,63

Revalorisation au 1er janvier 2018		
IM	Gain Pts	Gain €
416	2	9,26
432	2	9,26
452	2	9,26
472	2	9,26
495	2	9,26
518	2	9,26
542	3	13,89
565	3	13,89
592	1	4,63
617	3	13,89

Revalorisation au 1er janvier 2019		
IM	Gain Pts	Gain €
422	6	27,78
435	3	13,89
455	3	13,89
475	3	13,89
498	3	13,89
521	3	13,89
544	2	9,26
567	2	9,26
594	2	9,26
627	10	46,30



## COTISATION SYNDICALE

SANTE SOCIAUX  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

### Comment est calculé le montant de la cotisation mensuelle d'un adhérent à la CFDT ?

La cotisation mensuelle d'un salarié est égale à 0,75% de son salaire annuel net imposable divisé par 12.

#### Exemple :

- Pour un salaire annuel net imposable de 14 400€ (base mensuelle de 1 200€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 9€ ;
- Pour un salaire annuel net imposable de 10 800 € (base nette mensuelle de 900€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 6,75€.

#### Exemple :

L'adhérent imposable, qui au terme d'une année aura réglé 108€ de cotisations, bénéficiera d'une réduction d'impôts de 71,28€, ramenant sa cotisation réelle à 36,72€.

En application du code des impôts, l'adhérent voit sa cotisation réduite de 66%.

Si vous n'êtes pas imposable, le Trésor Public vous fera un chèque du même montant, en crédit d'impôt. Un argument de plus pour adhérer et faire adhérer vos collègues !

N'oubliez pas de joindre à votre déclaration l'attestation du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. À défaut, la réduction d'impôt ne sera pas accordée.

Si vous souscrivez votre déclaration par internet, conservez le reçu délivré par votre syndicat. Vous le produirez à la demande de l'administration fiscale.

**Adhérez à la CFDT, c'est simple !**  
sur internet et auprès de votre représentant CFDT.



[Cfdt-sante-sociaux.fr](http://Cfdt-sante-sociaux.fr)



SANTE SOCIAUX  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



[CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR](http://CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR)

# JE SUIIS, JE DEVIENS

## FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

# GRILLE DE RECLASSEMENT CATÉGORIE A

### Infirmier en soins généraux et spécialisés

PUERICULTRICE ET IBODE DE DEUXIÈME GRADE  
IADE DE PREMIER GRADE

En 2016 et 2017 c'est l'augmentation réelle du salaire. Conséquence du transfert d'une partie des primes en point d'indice (3 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2016 et 4 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2017).

## Je suis en G3

Situation AVANT revalorisation du 1er janvier 2016			
Éch	Durée	IM	€
1er	1 an	403	1865,97
2e	2 ans	420	1944,68
3e	2 ans	439	2032,66
4e	2 ans	460	2129,89
5e	2 ans	485	2245,65
6e	2 ans	509	2356,77
7e	3 ans	533	2467,90
8e	4 ans	558	2583,65
9e	4 ans	585	2708,67
10e	4 ans	608	2815,16
11e		631	2921,66

## Je deviens...

Revalorisation au 1er janvier 2016		
IM	Gain pts	Gain €
407	4	0
424	4	0
443	4	0
464	4	0
489	4	0
513	4	0
537	4	0
562	4	0
589	4	0
612	4	0
635	4	0

Reprise d'ancienneté au 1er janvier 2017 dans la limite de la durée de l'échelon	Situation APRÈS le reclassement du 1er janvier 2017				
	Ech	Durée	IM	Gain pts	Gain €
SA	1er	2 ans	430	23	83,34
AA	1er	2 ans	430	6	4,63
AA	2e	2 ans	450	7	9,26
AA	3e	2 ans	471	7	9,26
AA	4e	2 ans	495	6	4,63
AA	5e	2 ans	519	6	4,63
7/6 AA	6e	3 ans 6 mois	543	6	4,63
AA	7e	4 ans	571	9	18,52
AA	8e	4 ans	595	6	4,63
AA	9e	4 ans	618	6	4,63
AA	10e		641	6	4,63

Revalorisation au 1er janvier 2018		
IM	Gain Pts	Gain €
433	3	13,89
452	2	9,26
473	2	9,26
498	3	13,89
522	3	13,89
546	3	13,89
573	2	9,26
598	3	13,89
621	3	13,89
650	9	41,67

Revalorisation au 1er janvier 2019		
IM	Gain Pts	Gain €
436	3	13,89
455	3	13,89
476	3	13,89
501	3	13,89
525	3	13,89
549	3	13,89
576	3	13,89
601	3	13,89
624	3	13,89
658	8	37,04



## COTISATION SYNDICALE

SANTE SOCIAUX  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

### Comment est calculé le montant de la cotisation mensuelle d'un adhérent à la CFDT ?

La cotisation mensuelle d'un salarié est égale à 0,75% de son salaire annuel net imposable divisé par 12.

#### Exemple :

- Pour un salaire annuel net imposable de 14 400€ (base mensuelle de 1 200€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 9€ ;
- Pour un salaire annuel net imposable de 10 800 € (base nette mensuelle de 900€), la cotisation mensuelle est égale à 0,75%, soit 6,75€.

#### Exemple :

L'adhérent imposable, qui au terme d'une année aura réglé 108€ de cotisations, bénéficiera d'une réduction d'impôts de 71,28€, ramenant sa cotisation réelle à 36,72€.

En application du code des impôts, l'adhérent voit sa cotisation réduite de 66%.

Si vous n'êtes pas imposable, le Trésor Public vous fera un chèque du même montant, en crédit d'impôt. Un argument de plus pour adhérer et faire adhérer vos collègues !

N'oubliez pas de joindre à votre déclaration l'attestation du syndicat mentionnant le montant et la date du versement. À défaut, la réduction d'impôt ne sera pas accordée.

Si vous souscrivez votre déclaration par internet, conservez le reçu délivré par votre syndicat. Vous le produirez à la demande de l'administration fiscale.

**Adhérez à la CFDT, c'est simple !**  
sur internet et auprès de votre représentant CFDT.



[Cfdt-sante-sociaux.fr](http://Cfdt-sante-sociaux.fr)



SANTE SOCIAUX  
S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



[CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR](http://CFDT-SANTE-SOCIAUX.FR)

# JE SUIIS, JE DEVIENS

## FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

# GRILLE DE RECLASSEMENT CATÉGORIE A

## Infirmier en soins généraux et spécialisés

IADE DE DEUXIÈME GRADE

En 2016 et 2017 c'est l'augmentation réelle du salaire. Conséquence du transfert d'une partie des primes en point d'indice (3 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2016 et 4 points + 1 point pour compenser la hausse des charges en 2017).

## Je suis en G4

Situation AVANT revalorisation du 1er janvier 2016			
Éch	Durée	IM	€
1er	1 an	525	2430,75
2e	2 ans	535	2477,16
3e	3 ans	551	2551,24
4e	4 ans	574	2657,73
5e	4 ans	595	2754,97
6e	4 ans	616	2852,20
7e		642	2972,59

## Je deviens...

Revalorisation au 1er janvier 2016		
IM	Gain pts	Gain €
529	4	0
539	4	0
555	4	0
578	4	0
599	4	0
620	4	0
646	4	0

Reprise d'ancienneté au 1er janvier 2017 dans la limite de la durée de l'échelon	Situation APRÈS le reclassement du 1er janvier 2017					Revalorisation au 1er janvier 2018			Revalorisation au 1er janvier 2019		
	Ech	Durée	IM	Gain pts	Gain €	IM	Gain Pts	Gain €	IM	Gain Pts	Gain €
SA	1er	2 ans	545	11	27,78	548	3	13,89	553	5	23,15
AA	1er	2 ans	545	6	4,63						
AA	2e	3 ans	561	6	4,63	564	3	13,89	569	5	23,15
AA	3e	4 ans	584	6	4,63	587	3	13,89	592	5	23,15
AA	4e	4 ans	605	6	4,63	607	2	9,26	613	6	27,78
AA	5e	4 ans	626	6	4,63	629	3	13,89	634	5	23,15
AA	6e		652	6	4,63	664	12	55,56	673	9	41,67